

CRCAM ALPES PROVENCE
Société de Courtage d'Assurances **07 019 231**
CP 41
25 CHEMIN DES 3 CYPRES
13097 AIX EN PROVENCE CEDEX 2

N° Tél. gestion : 04 95 05 53 53

SAV ASSURANCES

du lundi au vendredi de 09h00 à 17h30
le samedi de 09h00 à 13h00

Contrat : Accidents de la vie

Numéro de Contrat : 6323423908

AIX EN PROVENCE, le 17/03/2025

M PETITJEAN FREDERIC
95 ALLEE DES TAMARIS
13270 FOS SUR MER

ATTESTATION D'ASSURANCE DES ACCIDENTS DE LA VIE

PACIFICA, entreprise régie par le Code des assurances, certifie que votre contrat ASSURANCE DES ACCIDENTS DE LA VIE assure la ou les personne(s) ci-dessous dénommée(s):

PETITJEAN FREDERIC
PETITJEAN CORALIE
PETITJEAN MATTEO
PETITJEAN GIANNI

Au titre de ce contrat, nous garantissons les préjudices résultant des événements accidentels suivants :

- Accidents de la Vie Privée,
- Catastrophes naturelles ou technologiques,
- Attentats, infractions ou agressions,
- Accidents médicaux,
- Accidents liés à la pratique d'un sport à risque,

dès lors que l'accident entraîne le décès ou que le déficit fonctionnel permanent imputable à l'accident est au moins égal au seuil d'intervention indiqué sur la confirmation d'adhésion du contrat, et dans les conditions et limites qui figurent dans les conditions générales remises au souscripteur.

Ce contrat garantit également, pour les assurés de moins de 26 ans, les risques suivants :

- Garantie scolaire,
- Harcèlement et cyber-harcèlement,
- Responsabilité civile,
- Défense recours,
- Dommages aux biens,
- Vol

dans les conditions et limites qui figurent dans les conditions générales remises au souscripteur.

Notre indemnisation est limitée à 2 000 000 d'euros.

La présente attestation est valable à compter de ce jour et jusqu'au 01/01/2026, elle n'implique qu'une présomption de garantie.

Pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à AIX EN PROVENCE
Le 17/03/2025



Guillaume ORECKIN
Directeur Général de Pacifica

